

**Vote sur certains campus
et dans certains centres
d'amitié et centres
communautaires,
42^e élection générale**

Table des matières

Résumé	5
1. Contexte	7
1.1. Règles électorales spéciales	7
2. Objectifs du projet pilote	9
3. Consultation des intervenants	11
3.1. Établissements postsecondaires	11
3.2. Association nationale des centres d'amitié	12
3.3. YMCA Canada	12
3.4. Comité consultatif des partis politiques.....	13
3.5. Communications et rayonnement	13
Groupes externes.....	13
Campagne d'information et de publicité	14
4. Observations et évaluations	15
4.1. Participation électorale.....	15
Taux de participation global	15
Taux de participation de groupes particuliers	15
Files d'attente.....	16
Exigences d'identification.....	16
Présence des candidats et de leurs représentants.....	16
Promotion par des groupes étudiants	16
4.2. Sondages auprès des électeurs	17
4.3. Rétroaction des intervenants	17
5. Indicateurs de rendement	19
5.1. Indicateurs quantitatifs	19
Nouvelle-Écosse, 2013	19
Québec, 2014.....	19
Nouveau-Brunswick, 2014	19
5.2. Indicateurs qualitatifs	20
6. Conclusion	1
6.1. Recommandation	1

Résumé

En prévision de la 42^e élection générale, Élections Canada a étudié diverses initiatives d'amélioration de l'accès au vote pour certains groupes cibles, y compris les jeunes et les Autochtones. Les membres de ces groupes avaient été moins nombreux à voter aux élections précédentes en raison d'obstacles sur le plan de l'accès et de leurs circonstances personnelles. L'une des propositions était d'ouvrir des bureaux dans certains établissements du pays pour leur rendre le vote par bulletin spécial plus accessible.

Au printemps 2013, Élections Canada a lancé un projet pilote en vue d'ouvrir des bureaux temporaires dans des établissements fréquentés régulièrement par les jeunes et les Autochtones, comme des campus, des centres d'amitié et des centres communautaires aux quatre coins du pays. Le projet pilote avait trois objectifs principaux : accroître l'accessibilité du processus de vote en rapprochant physiquement les services des électeurs, mieux faire connaître à ces derniers les différentes méthodes de vote, et déterminer si ce type de service s'intégrerait bien au processus électoral actuel.

Dès le départ, l'organisme a rencontré des intervenants nationaux clés, dont son Comité consultatif des partis politiques (CCPP), l'Association des universités et collèges du Canada, l'Association nationale des centres d'amitié et YMCA Canada, pour connaître leurs points de vue. Le projet a récolté des appuis considérables.

Élections Canada a donc ouvert 71 bureaux dans 39 établissements postsecondaires, 13 centres d'amitié et 2 centres communautaires, du 5 au 8 octobre 2015, pendant la 42^e élection générale. Au total, 70 231 électeurs y ont voté, soit environ 9 % de la population ciblée.

Presque tous les électeurs (99,4 %) ayant répondu à un sondage à leur sortie des bureaux ont indiqué que ceux-ci offraient une façon plus pratique de voter. Beaucoup d'étudiants ont dit qu'Élections Canada devrait proposer ce service à chaque élection générale. D'autres ont affirmé que sans ce service, ils n'auraient peut-être pas voté.

Le projet pilote a permis de tirer diverses leçons, qui ont été compilées en vue d'évaluer les options et le modèle opérationnel au cas où le projet inspirerait d'autres initiatives. Les leçons découlent des problèmes observés par Élections Canada lors du déploiement du projet, ainsi que des commentaires formulés par les participants et les intervenants.

Dans l'ensemble, les directeurs du scrutin et les autres intervenants ont trouvé que le projet pilote avait été un bon investissement. Ils ont recommandé d'augmenter le nombre de bureaux et de jours d'activité lors de la prochaine élection. Élections Canada examinera donc divers scénarios et présentera des recommandations.

1. Contexte

1.1. Règles électorales spéciales

Les Règles électorales spéciales, définies à la partie 11 de la *Loi électorale du Canada*, offrent une autre façon de voter aux électeurs qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas voter à un bureau de vote par anticipation ou à un bureau de scrutin ordinaire lors d'une élection ou d'un référendum.

En vertu de ces règles, l'électeur peut, à l'aide d'un bulletin spécial, voter par la poste ou en personne à un bureau du directeur du scrutin (aussi appelé bureau local d'Élections Canada) ou au bureau d'un directeur adjoint du scrutin supplémentaire (aussi appelé bureau satellite). Les électeurs absents de leur circonscription, qu'ils soient au Canada ou à l'étranger, peuvent aussi s'inscrire au vote par bulletin spécial auprès d'Élections Canada à Ottawa.

Les directeurs adjoints du scrutin supplémentaires sont nommés par le directeur du scrutin, avec l'approbation du directeur général des élections, pour gérer un bureau satellite dans un secteur désigné. Ces bureaux offrent plusieurs des mêmes services que ceux offerts aux bureaux locaux d'Élections Canada, mais ils sont plus facilement accessibles aux électeurs des environs. Pour la 42^e élection générale, Élections Canada avait décidé de suivre le modèle de ces bureaux sur des campus, dans des centres jeunesse et dans des centres communautaires sélectionnés.

2. Objectifs du projet pilote

À la suite de la 41^e élection générale, Élections Canada a examiné divers moyens d'utiliser les Règles électorales spéciales pour accroître l'accès au vote de certains groupes cibles lors de la 42^e élection générale. Pour les jeunes électeurs et les électeurs autochtones, il a décidé d'ouvrir, dans le cadre d'un projet pilote, des bureaux sur des campus, dans des centres d'amitié et dans des centres communautaires.

Les responsables du projet ont envisagé plusieurs paramètres pour déterminer où établir les bureaux de vote par bulletin spécial.

- **Groupes cibles d'électeurs** – Parmi les quelques groupes d'électeurs répertoriés, les jeunes et les Autochtones semblaient former les meilleurs groupes cibles selon plusieurs facteurs (capacité de joindre les électeurs, possibilité de choisir des lieux appropriés, et obstacles particuliers auxquels se heurte chaque groupe). Il serait possible de les joindre en établissant des bureaux dans des établissements postsecondaires, des centres d'amitié et des centres communautaires¹.
- **Nombre de lieux** – Il a été proposé d'établir 40 bureaux dans des établissements postsecondaires de tout le pays, et un nombre semblable dans des centres d'amitié et des centres communautaires. Ce nombre permettrait d'accroître l'accès tout en gérant les risques. Selon les prévisions de l'analyse de rentabilité, quelque 555 000 électeurs seraient ciblés, soit 17 % des jeunes électeurs du Canada, dont le nombre est estimé à 3,3 millions. Élections Canada était convaincu que le nombre de bureaux recommandé permettrait de valider le concept, offrirait des avantages importants et démontrerait que la proposition est conforme aux objectifs, aux normes de service et au cadre réglementaire de l'organisme.

Il était aussi recommandé que le nombre de bureaux établis dans chaque province et territoire soit proportionnel à leurs populations respectives. Les établissements ont été choisis en fonction des critères suivants :

- les 10 établissements postsecondaires les plus grands au Canada (selon la taille de la population étudiante);
- le plus grand établissement postsecondaire de chaque province et territoire qui ne compte aucun des 10 établissements les plus grands;
- les plus grands cégeps (au Québec);
- les centres communautaires et les centres d'amitié les plus appropriés (offrant de grands locaux à bureaux qui sont sûrs et accessibles).

¹ Les centres communautaires ont été ajoutés dans le but de joindre les jeunes qui ne sont pas inscrits dans des établissements postsecondaires.

Le projet pilote avait trois objectifs principaux :

1. Accroître l'accessibilité du processus de vote en rapprochant physiquement les services des électeurs.
2. Accroître l'accessibilité du processus de vote en faisant mieux connaître les différentes méthodes de vote.
3. Déterminer dans quelle mesure ce type de service s'intègre bien au processus électoral actuel.

L'initiative aurait aussi pour but de faire participer directement les jeunes au processus d'administration électorale, en tant que travailleurs dans ces bureaux.

3. Consultation des intervenants

Élections Canada a consulté des groupes communautaires et autochtones ainsi que des groupes d'étudiants, comme l'Association nationale des centres d'amitié, l'Association des universités et collèges du Canada (renommé depuis « Universités Canada ») et YMCA Canada, ainsi que son CCPP avant de déployer le projet pilote. Ces consultations avaient plusieurs objectifs :

- Comme il s'agissait d'un projet pilote fédéral, il était important de connaître les points de vue des intervenants à ce sujet, tant pour atténuer les préoccupations sur la façon dont l'initiative serait menée que pour permettre à Élections Canada d'adapter le projet en conséquence.
- Les intervenants ont été informés du projet pilote à l'avance pour leur permettre de se préparer à son déploiement, par exemple en communiquant de l'information sur l'initiative aux groupes d'électeurs cibles.
- La participation de certains intervenants était nécessaire pour établir les bureaux.

3.1. Établissements postsecondaires

L'Association des universités et collèges du Canada (renommée depuis « Universités Canada ») représente 97 établissements postsecondaires répartis dans toutes les provinces. Élections Canada a rencontré les représentants de l'Association à l'été 2013 pour discuter du projet d'ouvrir des bureaux dans des établissements postsecondaires, pour obtenir leurs commentaires sur les problèmes potentiels et pour examiner les possibilités de collaboration.

Les représentants de l'Association ont manifesté de l'intérêt pour l'initiative et une volonté de contribuer à accroître la participation des jeunes. Ils ont exprimé des préoccupations quant à la disponibilité de locaux appropriés dans les établissements postsecondaires et ont suggéré qu'Élections Canada prenne contact avec les établissements potentiels en 2014, ce que l'organisme a fait. Ils ont aussi recommandé qu'Élections Canada envisage de cibler des établissements postsecondaires comptant un grand nombre de jeunes Autochtones².

Élections Canada a ensuite communiqué avec les établissements postsecondaires correspondant aux critères de sélection établis pour leur demander de participer au projet. Il a aussi communiqué avec des associations étudiantes, comme la Fédération étudiante universitaire du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et l'Alliance canadienne des associations étudiantes.

En général, les commentaires ont été positifs. Les organisations étudiantes se sont montrées particulièrement réceptives, certaines d'entre elles ayant même souhaité que des bureaux soient établis dans tous les établissements postsecondaires, ce qui aurait dépassé la portée et le budget du projet pilote.

² Ce facteur a été considéré comme un critère d'évaluation secondaire qui servirait à départager deux établissements ayant obtenu une note identique après la première évaluation.

3.2. Association nationale des centres d'amitié

L'Association nationale des centres d'amitié est un réseau de 118 centres d'amitié et de sept associations provinciales et territoriales. Les centres d'amitié, situés tant dans les régions urbaines que rurales, offrent des services aux Autochtones vivant à l'extérieur des réserves.

Élections Canada a rencontré les représentants de l'Association en juin 2013 afin de discuter des mesures prévues pour permettre aux Autochtones de participer au projet pilote, d'obtenir leurs commentaires sur les problèmes potentiels et d'examiner les possibilités de collaboration.

Les représentants ont exprimé leur appui à l'initiative et déclaré qu'il était important d'accroître la participation des jeunes. Ils ont offert d'aider Élections Canada à communiquer avec les centres d'amitié individuels.

L'Association a donc lancé, au nom d'Élections Canada, un appel d'intérêt auprès de tous les centres d'amitié du pays, en y joignant un questionnaire qui aiderait à déterminer si les centres avaient l'espace, le niveau de sécurité, les installations et la disponibilité nécessaires pour accueillir des bureaux. L'objectif était d'obtenir la participation d'au moins 40 centres d'amitié qui pourraient répondre aux besoins d'Élections Canada et qui, idéalement, offriraient des services à un grand nombre de jeunes.

Plus de 20 centres d'amitié ont répondu à l'appel d'intérêt. Après évaluation, 13 d'entre eux ont finalement pu participer à l'initiative. Certains n'ont pas été en mesure d'y participer en raison de problèmes de logistique ou de leur proximité avec d'autres bureaux d'Élections Canada.

3.3. YMCA Canada

YMCA Canada fonctionne selon un modèle fédéré comprenant 125 associations indépendantes, ce qui lui confère une forte présence dans la plupart des grandes collectivités canadiennes et auprès d'une population diversifiée. Bon nombre de YMCA privilégient certains groupes démographiques, comme les jeunes ou les Autochtones. En outre, bon nombre avaient déjà accueilli des bureaux de scrutin et des débats de candidats lors d'élections antérieures.

En juin 2013, Élections Canada a rencontré des représentants de YMCA Canada afin d'évaluer son appui au projet pilote, d'obtenir ses commentaires et de déterminer comment il pourrait aider Élections Canada à mettre le projet pilote en œuvre.

Lors de la réunion, YMCA Canada a exprimé son appui et une volonté de contribuer à la conception, à la promotion et à la mise en œuvre du projet pilote. Les représentants ont indiqué qu'il serait difficile de trouver des locaux adéquats, car la plupart des YMCA n'auraient pas l'espace, le niveau de sécurité et la disponibilité requises pour accueillir un bureau. L'organisme s'est engagé à trouver de 10 à 20 lieux appropriés et à communiquer avec les associations membres concernées pour sonder leur intérêt. Par la suite, six associations YMCA ont manifesté leur intérêt et ont indiqué qu'elles avaient des locaux appropriés à louer. Élections Canada a ensuite cherché à obtenir la participation directe des grands dirigeants de ces associations.

Au terme des tâches préscrutin effectuées par les directeurs du scrutin, seulement deux YMCA pouvaient encore participer. Le principal obstacle était l'impossibilité de louer des locaux fermés et verrouillables pendant les deux semaines requises.

3.4. Comité consultatif des partis politiques

Le CCPP d'Élections Canada réunit des représentants des partis et de l'organisme. Il sert à échanger de l'information, à maintenir de bonnes relations de travail et à résoudre des problèmes administratifs qui peuvent toucher les partis et les candidats.

En novembre 2013, Élections Canada a présenté le projet pilote au CCPP. Il lui a expliqué en détail la raison d'être du projet pilote, la façon dont les lieux seraient sélectionnés et aménagés, et le fonctionnement des bureaux.

De nombreux participants ont accueilli favorablement l'initiative. Ils ont aussi suggéré des moyens pratiques de communiquer les directives, par exemple au moyen de fiches d'information, de webémissions, de vidéos Web, de brochures, d'affiches et d'outils en langage clair et simple, et ont offert d'informer leur aile jeunesse et leurs représentants des jeunes avant l'élection.

3.5. Communications et rayonnement

Dans le cadre de ses préparations à l'ouverture des bureaux sur les campus, Élections Canada a rencontré les représentants de quatre organismes nationaux représentant des associations étudiantes et des administrateurs d'étudiants. Ces consultations visaient à obtenir de la rétroaction et des conseils sur la conception du projet pilote, à obtenir du soutien pour sa mise en œuvre et à commencer à cerner des domaines de collaboration. Ces consultations ont toujours été positives; les organismes ont apprécié l'approche proactive d'Élections Canada, ont offert leur aide pour la mise en œuvre du projet et se sont montrés très désireux d'aider à renseigner les étudiants sur l'initiative et l'élection en se servant des produits d'information aux électeurs offerts par Élections Canada dans le cadre de leur propre campagne de rayonnement.

L'organisme a adopté une approche consistant entre autres à mener des activités de communication et de rayonnement auprès de groupes externes, à mener des campagnes de publicité et à faire la promotion de ses produits d'information pour les électeurs.

Groupes externes

Dès que la liste des établissements participants a été publiée à la fin d'août 2015³, Élections Canada a communiqué avec ses partenaires pour les renseigner sur le projet pilote et leur transmettre de l'information clé sur la façon de passer le mot. Des associations étudiantes, des organismes œuvrant auprès des jeunes, ainsi que les YMCA et les centres d'amitié participants en faisaient partie.

³ En juin 2015, la décision a été prise de publier la liste en août de la même année, car la plupart des établissements auraient alors signé les baux.

Les associations étudiantes participantes ont ensuite reçu un autre message comprenant des points d'allocation que les leaders étudiants pourraient utiliser pour promouvoir l'initiative, un calendrier indiquant comment les étudiants pourraient voter, ainsi qu'une icône d'Élections Canada à ajouter sur leur site Web ou sur leur page Facebook.

Lorsqu'on les a invités à communiquer avec leur bureau local d'Élections Canada pour commander du matériel et coordonner les activités de rayonnement, 13 établissements participants (ou leurs associations étudiantes) ont commandé des produits d'information aux électeurs et du matériel promotionnel. La carte postale pour les étudiants a été l'article le plus souvent commandé.

Campagne d'information et de publicité

Le 28 août 2015, Élections Canada a commencé à publier sur son site Web des renseignements sur les bureaux, dont leur adresse, leurs heures d'ouverture et des renseignements sur le vote par bulletin spécial. L'organisme a mis ces renseignements à jour toutes les semaines jusqu'au 27 septembre 2015 (le jour où la plupart des bureaux sont entrés en vigueur). Chaque fois qu'un bureau était confirmé et annoncé sur son site Web, Élections Canada diffusait aussi l'information sur Twitter et envoyait un courriel à l'association étudiante participante.

La campagne de publicité sur les campus a commencé le 21 septembre 2015 et a duré deux semaines. Dans le cadre de cette campagne, de la publicité a été faite dans 29 journaux étudiants, sur les écrans numériques de 28 établissements (messages de 30 secondes), et sur Facebook auprès des étudiants de 34 établissements. Les publicités indiquaient uniquement où, quand et comment voter, et mentionnaient les bureaux et le vote par bulletin spécial.

4. Observations et évaluations

Pour évaluer le succès du projet pilote, lors des jours d'activité, Élections Canada a compilé des statistiques sur la participation électorale à chaque bureau et a distribué des questionnaires aux électeurs qui en ont utilisé les services, au grand public et au personnel électoral. Élections Canada surveillait aussi les médias traditionnels et les médias sociaux pour détecter les problèmes et les tendances. Après l'élection, il a sollicité les commentaires des groupes d'intervenants.

4.1. Participation électorale

La participation électorale a été le principal critère utilisé pour déterminer si le projet pilote avait amélioré l'accessibilité du processus électoral.

Activité	Transactions quotidiennes	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	Total
Inscription et vote	Demandes de bulletin spécial remplies et bulletins de vote déposés (électeurs locaux)	2 415	2 917	4 242	6 031	15 605
	Demandes de bulletin spécial remplies et bulletins de vote déposés (électeurs nationaux)	7 447	11 240	14 483	21 456	54 626
Révision	Révisions effectuées (électeurs locaux)	45	113	370	697	1 225

***Révision** : La période de révision de 28 jours commence habituellement 33 jours avant le jour de l'élection, et se termine à 18 h le sixième jour précédant le jour de l'élection. Pendant la période de révision, les électeurs peuvent faire corriger leur nom et leur adresse sur la liste électorale, faire ajouter leur nom sur cette liste, le faire supprimer, etc.

Taux de participation global

Au total, 70 231 électeurs se sont inscrits et ont voté à ces bureaux. Le taux de participation équivaut à 9 % de la population étudiante des établissements visés. Le taux de participation global s'est accru d'environ 30 % par jour.

Taux de participation de groupes particuliers

Parmi les 70 231 bulletins déposés sur des campus, dans des centres d'amitié et dans des centres communautaires, 78 % ont été déposés par des électeurs nationaux (électeurs qui se trouvent à l'extérieur de leur circonscription au moment de voter) et 22 %, par des électeurs locaux (électeurs qui se trouvent dans leur circonscription au moment de voter). Environ un tiers des 150 000 bulletins déposés par des électeurs nationaux lors de la 42^e élection générale l'ont été dans le cadre du projet pilote. La forte proportion d'électeurs nationaux démontre que ce service a aidé les électeurs à voter de l'extérieur de leur circonscription.

Le taux de participation moyen a considérablement varié selon le type d'établissement où des bureaux ont été établis :

- universités : 1 900 électeurs par établissement;
- collèges et cégeps : 550 électeurs par établissement;
- YMCA : 180 électeurs par établissement;
- centres d'amitié : 50 électeurs par établissement.

Divers facteurs peuvent expliquer le taux de participation plus élevé dans les établissements postsecondaires. Par exemple, la plupart d'entre eux comptent des associations étudiantes qui ont contribué à la mobilisation et à la participation des étudiants, de sorte que les activités de rayonnement ont été plus nombreuses sur les campus que dans les autres établissements. Selon les données recueillies lors des quatre jours d'activité, les populations étudiantes sont largement formées d'électeurs nationaux qui peuvent difficilement voter dans leur propre circonscription.

Files d'attente

Des files d'attente se sont formées dans plusieurs bureaux. Dans la plupart des cas, l'attente n'a pas dépassé une heure. Les retards étaient en grande partie attribuables au processus d'inscription relativement long et au fait que les électeurs avaient tendance à se présenter tous en même temps (p. ex. entre les cours).

Exigences d'identification

Aucun problème généralisé n'a été signalé concernant la nécessité de présenter des preuves d'identité et d'adresse acceptables. Le Réseau de soutien d'Élections Canada est venu en aide au personnel moins d'une dizaine de fois, lorsque la pièce d'identité de l'électeur indiquait une case postale.

Présence des candidats et de leurs représentants

Bien que certains candidats ou représentants de candidat aient observé les procédures dans les bureaux, leur présence a été modeste : chaque jour, de 9 à 16 bureaux ont signalé la présence d'observateurs, et il n'y en avait qu'un seul dans la plupart des cas.

Tableau 2. Visites de candidats et de leurs représentants

Nombre de bureaux visités par des candidats ou leurs représentants			
5 octobre 2015	6 octobre 2015	7 octobre 2015	8 octobre 2015
9	16	10	15

Promotion par des groupes étudiants

Bon nombre d'universités et de collèges avaient déjà planifié des campagnes visant à promouvoir le vote, indépendamment d'Élections Canada. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a notamment dépêché des organisateurs sur tous les campus accueillant des bureaux afin d'encourager les étudiants à les utiliser. Pour sa part, Élections Canada a encouragé les dirigeants

de la Fédération à coordonner leurs efforts avec les bureaux locaux d'Élections Canada. Leurs commentaires à propos des interactions avec le personnel local ont été très positifs.

Certains groupes étudiants ont, de leur propre initiative, installé des affiches incitant les étudiants à voter pour obtenir un cadeau. Un groupe a aussi engagé un groupe musical. Les activités de promotion de ce genre ont été jugées légitimes et n'avaient rien à voir avec Élections Canada.

4.2. Sondages auprès des électeurs

Des sondages ont été menés auprès des électeurs à leur sortie des bureaux, et Élections Canada a examiné quelque 8 600 questionnaires⁴.

Dans l'ensemble, les réactions ont été très positives. Bien des électeurs ont mentionné l'aspect pratique des bureaux et la possibilité de voter à l'extérieur de leur circonscription. Quelques-uns se sont dits insatisfaits des temps d'attente à certains endroits, mais la plupart ont dit qu'ils avaient été satisfaits ou très satisfaits.

Parmi les répondants, 8 566 (99,4 %) étaient d'avis que les bureaux offraient une façon pratique de voter. Le quart des électeurs (environ 2 000) ont déclaré qu'ils n'auraient pas ou peut-être pas voté si ces bureaux n'avaient pas été là.

Ces statistiques laissent entendre que le projet pilote a atteint son objectif global de rendre le processus de vote plus accessible.

Élections Canada a aussi sondé d'autres électeurs sur place, ce qui a permis de découvrir les principales raisons pour lesquelles certains n'ont pas utilisé les services offerts à ces bureaux :

- les temps d'attente ne leur convenaient pas;
- ils ne savaient pas qu'ils pouvaient voter à ces bureaux;
- les heures d'ouverture ne leur convenaient pas.

4.3. Rétroaction des intervenants

Le dernier jour du projet pilote, des questionnaires ont été remis aux directeurs adjoints du scrutin supplémentaires et à leur personnel. Après l'élection, Élections Canada a sollicité les commentaires d'intervenants internes, dont les directeurs du scrutin et les représentants de divers secteurs d'Élections Canada. Il a aussi sollicité les commentaires d'intervenants externes, soit les établissements d'enseignement et les associations étudiantes.

Dans l'ensemble, les intervenants internes étaient d'avis que la communication et la collaboration entre les divers groupes étaient généralement bonnes. Leurs commentaires constructifs tournaient autour de l'efficacité des procédures, qui doit être améliorée tant à l'administration centrale d'Élections Canada que dans les régions afin de pouvoir mener le projet à plus grande échelle.

⁴ Élections Canada a reçu quelque 15 000 questionnaires remplis par des électeurs. Vu ses ressources limitées, l'organisme a toutefois estimé qu'il disposait de données fiables après en avoir examiné 8 600.

5. Indicateurs de rendement

5.1. Indicateurs quantitatifs

Le principal critère d'évaluation du projet pilote était le taux de participation aux bureaux temporaires.

L'objectif était d'atteindre un taux de participation de 25 % parmi les populations ciblées. Cet objectif a été établi en fonction du taux de participation des jeunes lors de la dernière élection générale, et du taux de participation à des initiatives semblables organisées sur des campus de Nouvelle-Écosse, du Québec et du Nouveau-Brunswick lors d'élections précédentes.

Nouvelle-Écosse, 2013

À l'élection générale provinciale de 2013, Elections Nova Scotia a ouvert des bureaux de scrutin additionnels dans des hôpitaux, des refuges, des prisons, des établissements de soins de longue durée et des campus. Aux 13 bureaux établis sur des campus, les étudiants, les professeurs et le personnel qui satisfaisaient à l'exigence de résidence de six mois pouvaient voter avant le jour du scrutin ordinaire pour un candidat de leur circonscription de résidence actuelle ou de leur circonscription de résidence hors campus.

Québec, 2014

À l'élection générale provinciale de 2014, le Directeur général des élections du Québec a ouvert des bureaux de scrutin additionnels sur des campus, appelés *bureaux de vote en établissement d'enseignement*, le 28 mars ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 avril. Les électeurs satisfaisant à l'exigence de résidence de six mois pouvaient voter à ces bureaux pour un candidat de leur circonscription de résidence.

Nouveau-Brunswick, 2014

Après avoir mené avec succès un projet pilote visant à accroître le vote étudiant en 2010, Élections Nouveau-Brunswick a élargi sa présence sur les campus en ajoutant des bureaux de vote dans 13 établissements postsecondaires pour l'élection générale provinciale du 22 septembre 2014.

Dans l'ensemble, 9 % de l'électorat a voté aux bureaux satellites lors de la 42^e élection générale.

5.2. Indicateurs qualitatifs

Il convient de noter que, même si les directeurs du scrutin ont signalé des points à améliorer, ce sont les rouages du projet qui étaient en cause. En effet, ils étaient d'avis que l'ensemble du projet avait été très utile.

La plupart des commentaires qualitatifs venaient des questionnaires remis aux électeurs à leur sortie des bureaux. Ils ont révélé que les électeurs étaient heureux d'avoir pu voter à ces lieux faciles d'accès et qu'ils espéraient que ce service serait offert à nouveau lors des prochaines élections. Toutefois, certaines critiques ont aussi été formulées, au sujet par exemple de la quantité de papier utilisé et des temps d'attente.

6. Conclusion

Le projet pilote a atteint son objectif global de rendre le processus électoral plus pratique et plus accessible pour les jeunes ciblés. Il a démontré que ce type de service peut très bien s'intégrer au processus électoral fédéral et qu'il pourrait, sous certaines conditions, être mené à plus grande échelle partout au pays.

6.1. Recommandation

Élections Canada analyse diverses options pour donner suite au projet pilote, et recommandera celle qui est la plus réaliste, viable et rentable pour l'avenir. L'analyse des options tiendra compte de l'information obtenue grâce au projet pilote ainsi que des autres initiatives entreprises par l'organisme.